

*Initiatives ministérielles*

**M. Lapierre:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente!

**Mme le vice-président:** J'accorde la parole à l'honorable député de Shefford sur un rappel au Règlement.

**M. Lapierre:** Madame la Présidente, je ne sais pas si le *hansard* va bien rapporter les propos, mais j'ai entendu la ministre dire que c'est toujours inacceptable. Est-ce qu'elle a bien dit ça?

**Mme le vice-président:** Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement, l'honorable député le sait.

Il reste quelque 40 secondes à l'honorable député de Rosemont.

**Une voix:** Quarante-deux!

**M. Tremblay (Rosemont):** Madame la Présidente, je pense que notre leader parlementaire a posé une question pertinente, et je peux lui confirmer que, effectivement, M<sup>me</sup> la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration a bien répété qu'un référendum était absolument inacceptable, ce avec quoi nous sommes tout à fait d'accord.

Mais, madame la Présidente, il va falloir bientôt poser des gestes qui correspondent à ces affirmations. C'est une question que tous les Québécois et les Québécoises se posent. Ils se la posent à l'égard du député de Jonquière, dans sa région, et c'est tout à fait normal. C'est en plein le coeur du débat.

Lorsqu'on critique ou qu'on dit qu'un référendum est inacceptable et qu'on nous présente une loi référendaire où, en plus, on dit «les référendums», écoutez. . .

**Mme le vice-président:** Je regrette d'avoir à interrompre le député. Le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

**L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel):** Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir, à ce moment-ci, dans le débat pour rappeler quelque chose d'assez élémentaire.

Le projet de loi que nous avons à étudier aujourd'hui est un projet de loi qui permet au gouvernement de consulter, s'il le juge approprié, la population, et le titre le dit très bien. C'est une loi qui concerne les référendums sur la Constitution du Canada.

Je suis très surpris que nos collègues du Bloc québécois ne se soient même pas donné la peine de lire l'article 3 du projet de loi qui précise très clairement que le gouvernement peut tenir des référendums, ou un référendum, dans l'ensemble du pays ou dans une province ou dans plusieurs provinces.

Or, il est évident que l'amendement proposé qui limiterait la capacité du gouvernement à consulter l'ensemble du peuple canadien n'est certainement pas un amendement que nous allons appuyer. Nous ne l'appuierons pas parce qu'il est évident que le gouvernement du

Canada a le droit de consulter les Canadiens, comme le gouvernement du Québec s'est doté d'une loi référendaire et que personne ne s'objecte à ce que le gouvernement du Québec consulte sa population. Il en est ainsi pour la Colombie-Britannique. L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a adopté une loi qui permet au gouvernement de la Colombie-Britannique de tenir un référendum et de consulter sa population.

Or, je me demande quelle est cette hypocrisie, cette espèce de théâtre que les gens du Bloc québécois sont en train de nous donner en prétendant qu'ils parlent au nom de la démocratie.

**M. Lapierre:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente!

**Mme le vice-président:** L'honorable député de Shefford a la parole sur un rappel au Règlement.

**M. Lapierre:** Madame la Présidente, le député sera surpris d'apprendre qu'on partage sa position et que nous sommes aussi contre l'amendement. Je suis certain que d'utiliser le mot «hypocrisie» n'est pas très approprié, madame la Présidente. Vous savez que le Président a déjà demandé à d'autres députés de retirer un propos aussi antiparlementaire et que mes oreilles sont choquées par ce genre de mots. Je suppose que les vôtres le sont également.

**Mme le vice-président:** La Présidence s'inquiète fortement des oreilles de l'honorable député. L'honorable député voudrait peut-être penser aux miennes, moi qui suis là depuis 10 heures ce matin.

Je donne à nouveau la parole à l'honorable député de Papineau—Saint-Michel.

**M. Ouellet:** Madame la Présidente, il est évident que le gouvernement canadien, en se donnant un instrument, par cette loi qui lui permettra de consulter la population, s'il le juge approprié, sur des amendements constitutionnels, fait ce qu'il y a de plus démocratique et de plus légitime.

Le Parti libéral du Canada, sous la direction de son chef, revendique depuis des mois et des mois une telle loi qui permettra au gouvernement canadien, s'il le juge approprié, de consulter l'ensemble de la population canadienne, ou certaines provinces qui aimeraient que cette consultation soit faite par le gouvernement fédéral plutôt que par leur propre législature provinciale.

Or, je pense que l'essence même de se permettre par une loi de consulter les gens sur des amendements majeurs à la Constitution est une mesure tout à fait démocratique qui devrait être acceptée par tous les députés de cette Chambre.

Si certains de nos collègues en cette Chambre ont des réserves quant à certains aspects de la loi, je suis tout à fait d'accord que nous en discutons, mais de s'objecter systématiquement comme l'ont fait ce matin les membres du Bloc québécois contre la tenue même d'un référen-